



Be Right™

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 10-janv.-2015

Date de révision 10-oct.-2024

Version 3.7

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit LCK432-1
Nom du produit LCK432 Anionenaktive Tenside/Anionic Surfactants, Cuve d'analyse; 1/2
Identifiant de formule unique (UFI) CNA5-PFD9-A80K-PDUQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Analyse de l'eau.
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S.
8, mail Barthélémy Thimonnier
F-77185 Lognes
Tél. +33 (0) 169 67 34 96
info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Venecoweg 19
B-9810 Nazareth
Tél. +32 (0)15 42 35 00
info-benelux@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30 a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
B: Chemtrec +32 2 808 32 37
070 245 245 (Centre Antipoisons Belge)
CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|---|----------------------|
| Toxicité aiguë - Voie orale | Catégorie 4 - (H302) |
| Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs) | Catégorie 3 - (H331) |
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 3 - (H331) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 - (H361) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 - (H372) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient Chloroforme; Méthanol



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Étiquetage spécial de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CAS No. EC No. Index No. | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|--------------|--------------------------------------|------------|---|--|-----------|---------------------------|
| Chloroforme | 67-66-3 200-663-8 602-006-00-4 | 70 - 80% | Tox. Aiguë 4 - H302 Irritation Cutanée 2 - H315 Irritation des Yeux 2 - H319 Tox. Aiguë 3 - H331 Carc. 2 - H351 Repr. 2 - H361d STOT RE 1 - H372 | | - | - |
| Méthanol | 67-56-1 200-659-6 603-001-00-X | 1 - 5% | Liquide Inflammable 2 - H225 Tox. Aiguë 3 - H301 Tox. Aiguë 3 - H311 Tox. Aiguë 3 - H331 STOT SE 1 - H370 | STOT SE 1 :H370: C>=10% STOT SE 2 :H371: 3%<=C<10% | - | - |

| Nom chimique | Numéro d'enregistrement REACH |
|--------------|-------------------------------|
| Méthanol | 01-2119433307-44-xxxx |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouill ard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|------------------------|---------------------|--------------------------|--|--|--|
| Chloroforme 67-66-3 | 695 mg/kg | Aucun n'a été signalé | 47.702 mg/L | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé |

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. |
| Ingestion | NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|------------------------|
| Note au médecin | Traiter les symptômes. |
|------------------------|------------------------|

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Aucune information disponible. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux Chlore. Phosgène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par

aspiration adéquate.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Réactif analytique.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse | Belgique |
|------------------------|---|---|--|--|
| Chloroforme 67-66-3 | TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m ³ Sk* | TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ * | TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 20 mg/m ³ H* | TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m ³ D* |
| Méthanol 67-56-1 | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ Sk* | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m ³ * | TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 520 mg/m ³ H* | TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m ³ D* |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse |
|---------------------|------------------|-----------------------------------|---|
| Méthanol 67-56-1 | - | - urine (Methanol) - end of shift | 30 mg/L (urine - Methanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 936 µmol/L (urine - Methanol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) |

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|------------------------|---------|---------------------------|--|
| Chloroforme 67-66-3 | - | 0.94 mg/kg bw/day [4] [6] | 2.5 mg/m ³ [4] [6] 333 mg/m ³ [4] [7] |

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|---------|--|--|
| | | | 2.5 mg/m ³ [5] [6] |
| Phosphate de potassium, monobasique 7778-77-0 | - | - | 14.82 mg/m ³ [4] [6] |
| Méthanol 67-56-1 | - | 20 mg/kg bw/day [4] [6] 20 mg/kg bw/day [4] [7] | 130 mg/m ³ [4] [6] 130 mg/m ³ [4] [7] 130 mg/m ³ [5] [6] 130 mg/m ³ [5] [7] |

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé

[5] Effets localisés sur la santé

[6] À long terme

[7] À court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| Nom chimique | Eau douce | Eau douce (libération intermittente) | Eau de mer | Eau de mer (libération intermittente) | Air |
|--|------------|--|------------|---|-----|
| Chloroforme 67-66-3 | 0.146 mg/L | 0.133 mg/L | 0.015 mg/L | - | - |
| Méthanol 67-56-1 | 20.8 mg/L | 1540 mg/L | 2.08 mg/L | - | - |
| Phosphate de sodium, dibasique 7558-79-4 | 0.05 mg/L | 0.5 mg/L | 0.005 mg/L | - | - |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|--|---------------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Chloroforme 67-66-3 | 0.45 mg/kg sediment dw | 0.09 mg/kg sediment dw | 0.048 mg/L | 0.56 mg/kg soil dw | - |
| Méthanol 67-56-1 | 77 mg/kg sediment dw | 7.7 mg/kg sediment dw | 100 mg/L | 100 mg/kg soil dw | - |
| Phosphate de sodium, dibasique 7558-79-4 | - | - | 50 mg/L | - | - |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui

en dérive. Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

| Gants | | | |
|------------------------|--|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| À long terme (répétée) | Porter des gants de protection en Viton™ | 0,70 mm | >480 minutes |
| À court terme | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | 0,20 mm | >30 minutes |

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Couleur incolore
Odeur sucrée.

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|-------------------------------|----------------------------|
| Point de fusion/point de congélation | ~ -4 °C | |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | 61 °C | |
| Inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair | > 65 °C | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | |
| pH | 8.0 | @ 20 °C |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage | 0.72 | |
| Pression de vapeur | 1.65 | |
| Densité relative | 1.39 g/mL | @ 20 °C |
| Densité de vapeur | 2.05 | |
| Caractéristiques des particules | | |
| Granulométrie | Aucune information disponible | |
| Distribution granulométrique | Aucune information disponible | |

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Chloroforme | Rat DL ₅₀ | 695 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | GESTIS |
| Phosphate de potassium, monobasique | DL ₅₀ Rat | 3200 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | LOLI |

Voie cutanée d'exposition:**Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:**

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|-------------------------|----------------|--------------------|-----------------------|--|
| Chloroforme | Rat CL ₅₀ | 47.702 mg/L | 4 heures | Aucun n'a été signalé | RTECS |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|
| Chloroforme | Aucun n'a été signalé | Estimated from theoretical calculation | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Aucune information disponible |

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) non applicable

| | |
|--|-----------------|
| ETAmél (voie orale) | 737.20 mg/kg |
| ETAmél (voie cutanée) | 10,676.20 mg/kg |
| ETAmél (inhalation-poussières/brouillard) | 0.646 mg/l |
| ETAmél (inhalation-vapeurs) | 3.87 mg/l |

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

Corrosion/irritation cutanée

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--|--------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------|--|
| Chloroforme | Test de Draize | Lapin | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Irritant pour la peau | ECHA |
| Méthanol | OECD Test 439: In Vitro Skin Irritation: Reconstructed Human Epidermis (Rhe) Test Method | Lapin | Aucun n'a été signalé | 20 heures | Non corrosif ou irritant pour la peau | ECHA |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--|--------|----------------|--------------------|--|--|
| Chloroforme | Test de Draize | Lapin | 20 mg | 24 heures | irritant pour les yeux | RTECS |
| Méthanol | OECD Test 439: In Vitro Skin Irritation: Reconstructed Human Epidermis (Rhe) Test Method | Lapin | 0.05 mL | 24 heures | Non corrosif ou irritant pour les yeux | ECHA |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--|--------|--|--|
| Chloroforme | OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. | ECHA |
| Méthanol | OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. | ECHA |

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|-------------------------|----------------|-----------------------|--|--|
| Chloroforme | homme LD _{Lo} | 2514 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Rein, Uretère, ou vessie Les changements dans les tubules (y compris l'insuffisance rénale aiguë, nécrose tubulaire aiguë) | RTECS |
| Méthanol | Humain LD _{Lo} | 143 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Poumons, Thorax ou Respiration Dyspnée | RTECS |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|-------------------------|----------------|-----------------------|---|--|
| Chloroforme | Humain TC _{Lo} | 171 mg/L | 4 heures | Behavioral Hallucinations, perceptions Distorted | RTECS |
| Méthanol | Humain TC _{Lo} | 300 mg/L | Aucun n'a été signalé | Poumons, Thorax ou Respiration Autres changements | RTECS |

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|--------------------|--|--|
| Chloroforme | Rat TD _{Lo} | 540 mg/kg | 3 jours | Biochemical métabolisme intermédiaire (autres protéines) Rein, Uretère, ou vessie Les changements dans les tubules (y compris l'insuffisance rénale aiguë, nécrose tubulaire aiguë) | RTECS |
| Méthanol | Singe | 2340 mg/kg | 3 jours | Aucun n'a été signalé | ECHA |

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|--------------------|---|--|
| Chloroforme | Rat TC _{Lo} | 90 mg/L | 90 jours | Rein, Uretère, ou vessie Les changements dans les | RTECS |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | tubules (y compris l'insuffisance rénale aiguë, nécrose tubulaire aiguë) Foie Hépatite (de nécrose hépatocellulaire), diffuse Métabolisme et Nutrition La perte de poids ou gain de poids diminué | |
|--|--|--|--|---|--|

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|----------------------------|----------------|--------------------|--|--|
| Chloroforme | Humain TC _{Lo} | 0.010 mg/L | 365 jours | Gastrointestinal Nausées ou vomissements Autres changements | RTECS |

Mutagenicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Tester | Cellule Souche | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------------------|-------------------------------|----------------|-----------------------|--|--|
| Chloroforme | Mutation dans des micro-organismes | <i>Salmonella typhimurium</i> | 5% | 24 heures | Négatif | ECHA |
| Méthanol | Inhibition de l'ADN | lymphocyte humain | 300 mmol/L | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagenicité | RTECS |

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Tester | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--------------------|--------|----------------|-----------------------|---|--|
| Chloroforme | Test du micronoyau | Rat | 480 mg/kg | 5 jours | résultat de test négatif pour la mutagenicité | ECHA |
| Méthanol | dommages à l'ADN | Rat | 0.405 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagenicité | RTECS |

Cancérogénicité

Contient un cancérigène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

| Nom chimique | Union européenne |
|--------------|------------------|
| Chloroforme | Carc. 2 |

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|--------------------|---|--|
| Chloroforme | Souris NOAEL | 5 mg/L | 2 années | Rein, Uretère, ou vessie tumeurs du rein | ECHA |

Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

| Nom chimique | Union européenne |
|--------------|------------------|
| Chloroforme | Repr. 2 |

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|-----------------------|--|--|
| Chloroforme | Souris NOAEL | 15.9 mg/kg | Plusieurs générations | Effets sur la fertilité Indice de fertilité masculine (par exemple Spermatogenèse (y compris le matériel génétique, la morphologie du sperme, la mobilité et le nombre) | ECHA |
| Méthanol | Rat TD _{Lo} | 4118 mg/kg | 10 jours | b sur l'embryon ou le fœtus Malformations spécifiques du développement Oreille Œil Fœtotoxicité (mort exceptée par exemple un retard de croissance du fœtus) Appareil urogénital | RTECS |

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|--------------------|--|--|
| Méthanol | Rat TC _{Lo} | 0.0026 mg/L | 22 jours | b sur l'embryon ou le fœtus Fœtotoxicité (mort exceptée par | RTECS |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | | | exemple un retard de croissance du fœtus) | |
|--|--|--|--|---|--|

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|------------------------|----------------|--------------------|--|--|
| Chloroforme | Rat NOAEL | 3 mg/L | 9 jours | b sur l'embryon ou le fœtus Fœtotoxicité (mort exceptée par exemple un retard de croissance du fœtus) | ECHA |

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|--------------|--------------------|------------------------|------------------------|----------------|--|
| Chloroforme | 14 jours | <i>Oryzias latipes</i> | NOEC | 1.463 mg/L | ECHA |

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau non applicable
Coefficient de Partage

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--------------|---------------------------------|
| Chloroforme | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Méthanol | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: non applicable

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO): Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Considérations relatives à l'élimination**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement .

Codes de déchets (résidus/produits inutilisés)

160506* DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Codes de déchets (produit utilisé)

160506* DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

| | |
|--|------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | 3316 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | TROUSSE CHIMIQUE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 251, 340, 671 |
| Code de classification | M11 |
| Code de restriction en tunnel | (E) |

IATA

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN3316 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Chemical kit |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | UN3316 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | CHEMICAL KIT |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | 251, 340 |
| N° d'urgence | F-A, S-P |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI | Aucune information disponible |

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout.

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|-----------------------|---|--|
| Chloroforme - 67-66-3 | 32 75 | |
| Méthanol - 67-56-1 | 69 75 | |

Polluants organiques persistants non applicable

Exigences de notification pour l'exportation Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

| Nom chimique | European Export/Import Restrictions per (EC) 649/2012 - Annex Number |
|-----------------------|--|
| Chloroforme - 67-66-3 | I.1 |

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

• H2 - TOXICITÉ AIGUË

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

| Nom chimique | Exigences du seuil minimal (tonnes) | Exigences du seuil maximales (tonnes) |
|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Méthanol - 67-56-1 | 500 | 5000 |

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
non applicable

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|------------------------|---|-------|
| Chloroforme 67-66-3 | RG 12 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 84 | - |

| | | |
|---------------------|---|---|
| | RG 20, RG 20bis, RG 26, RG 34, RG 65 RG 65 | |
| Méthanol 67-56-1 | RG 84 | - |

Inventaires internationaux

| | |
|-------------------------|--------------|
| EINECS/ELINCS | Est conforme |
| TSCA | Est conforme |
| DSL/NDSL | Est conforme |
| ENCS | Est conforme |
| IECSC | Est conforme |
| KECI | Est conforme |
| PICCS | Est conforme |
| AICS (Australie) | Est conforme |

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Date d'émission | 10-janv.-2015 |
| Date de révision | 10-oct.-2024 |
| Remarque sur la révision | Sections de la FDS mises à jour: 9 |

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

| | |
|---------|--|
| ** | Désignation de danger |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| CAS | Chemical Abstracts Service Number |
| Plafond | Valeur limite maximale |
| CLP | à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges [règlement (CE) No. 1272/2008] |

| | |
|----------|--|
| DNEL | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| CE | European Community |
| ECHA | ECHA (The European Chemicals Agency) |
| CE50 | Effective Concentration to 50% of a test population |
| EEC | European Economic Community |
| EN | European Standard |
| IMDG | Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG) |
| IATA | Association internationale du transport aérien (IATA) |
| IATA-DGR | Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises dangereuses |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| ICAO-TI | Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques |
| IUCLID | IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) |
| GHS | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| DMENO | Dose minimale avec effet nocif observé |
| LOAEC | Concentration minimale avec effet nocif observé |
| CL50 | Concentration létale 50% |
| DL50 | Dose létale 50% |
| LOLI | LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation) |
| MAK | Concentration Maximum estimée Allemagne (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration) |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| CSENO | Concentration sans effet toxique observé |
| OSHA | Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis |
| PEC | Predicted Effect Concentration |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. 1907/2006] |
| RTECS | RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis) |
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) |
| SKN* | Désignation « Peau » |
| SKN+ | Sensibilisation cutanée |
| STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| STOT | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) |
| SVHC | Substances of Very High Concern |
| TLV | Valeur Limite d'Exposition |
| TRGS | Technical rules for hazardous substances, Germany |
| TSCA | Substances Toxiques de contrôle |
| UN | United Nations |
| vPvB | very persistent and very bioaccumulative |
| VOC | Composés organiques volatils |
| AwSV | Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne |

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |

| | |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Toxicité par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseil en matière de formation Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Préparée par Hach Produit Conformité

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité